

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 02 AVRIL 2021

Afférents au Comité Syndical	178
En exercice	178
Dont Collège eau potable	12
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille vingt et un

et le 02 avril

A 14h30 heures, le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Date de la convocation	
	19 mars 2021

Nombre de Membres présents : Collège Affaires Communes : 81, Collège Assainissement non Collectif : 63, Collège Eau Potable 11.

Madame Agnès MERCIER est élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité.

Date d'affichage	
	07 avril 2021

TARIFS REGIE « EAU POTABLE » 2021-2026

Objet de la Délibération

**TARIFS REGIE
« EAU POTABLE »
2021-2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L2224-12-4 relatif à la facturation de l'eau potable,

Considérant qu'en 2020, première année de son existence, la Régie « eau potable » du SSE avait décidé d'appliquer les différents tarifs existants, avant sa création, sur chacune de ses communes membres,

Considérant que désormais, la Régie se doit de respecter le principe d'égalité des usagers devant le service public, et ainsi mettre en œuvre des tarifs identiques applicables sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que pour limiter l'impact de cette évolution tarifaire sur les usagers, il est possible de mettre en œuvre un lissage du prix de l'eau sur plusieurs années,

Considérant le niveau des dépenses de fonctionnement qui ressort du compte administratif du Budget annexe de la Régie « eau potable » (238) pour l'exercice 2020, avec toute la prudence requise due à la particularité de cette année 2020 de par la mise en œuvre du transfert de la compétence et de l'impact de la crise sanitaire,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie « eau potable » du 09 mars 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical décide :

1. De valider le lissage des tarifs de la Régie « eau potable » selon l'annexe jointe à la présente délibération ;
2. De valider les tarifs relatifs aux interventions spécifiques réalisés pour le compte des usagers ou des communes de la Régie ;
3. D'appliquer à partir de ce jour les tarifs correspondants pour l'année 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus



Le Président,

Jean-Pol RICHELET**VOTE :****POUR : 11****CONTRE : 00****ABSTENTIONS : 00****DELIBERATION
N° 2021-07**après dépôt en Sous
Préfecture

Le 07 avril 2021

et publication ou
notification

Le 07 avril 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID : 008-240800912-20210402-C202107-DE

Annexe 1 à la délibération n° 2021-07 du Comité syndical du 02 avril 2021 portant validation
des tarifs de la Régie « eau potable » de 2021 à 2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 008-240800912-20210402-C202107-DE

Régie "eau potable" : partie variable - lissage 2021-2026							
	Tranches	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Falaise 0 à 200	0 à 200	1,42 €	1,47 €	1,53 €	1,59 €	1,64 €	1,70 €
Falaise 200 à 1000	200 à 1000	1,00 €	1,02 €	1,04 €	1,06 €	1,08 €	1,10 €
Falaise >1000	>1000	0,95 €	0,92 €	0,89 €	0,86 €	0,83 €	0,80 €
La Croix 0 à 200	0 à 200	1,00 €	1,14 €	1,28 €	1,42 €	1,56 €	1,70 €
La Croix 200 à 1000	200 à 1000	0,85 €	0,90 €	0,95 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €
La Croix >1000	>1000	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Longwé 0 à 200	0 à 200	1,37 €	1,43 €	1,50 €	1,57 €	1,63 €	1,70 €
Longwé 200 à 1000	200 à 1000	1,02 €	1,03 €	1,05 €	1,07 €	1,08 €	1,10 €
Longwé >1000	>1000	0,97 €	0,93 €	0,90 €	0,87 €	0,83 €	0,80 €
Marcq 0 à 200	0 à 200	1,18 €	1,28 €	1,39 €	1,49 €	1,60 €	1,70 €
Marcq 200 à 1000	200 à 1000	1,08 €	1,08 €	1,09 €	1,09 €	1,10 €	1,10 €
Marcq >1000	>1000	1,03 €	0,98 €	0,94 €	0,89 €	0,85 €	0,80 €
Neuville 0 à 200	0 à 200	1,36 €	1,43 €	1,50 €	1,56 €	1,63 €	1,70 €
Neuville 200 à 1000	200 à 1000	1,07 €	1,07 €	1,08 €	1,09 €	1,09 €	1,10 €
Neuville >1000	>1000	0,81 €	0,81 €	0,81 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Savigny 0 à 200	0 à 200	1,12 €	1,23 €	1,35 €	1,47 €	1,58 €	1,70 €
Savigny 200 à 1000	200 à 1000	1,02 €	1,03 €	1,05 €	1,07 €	1,08 €	1,10 €
Savigny >1000	>1000	0,97 €	0,93 €	0,90 €	0,87 €	0,83 €	0,80 €
Savigny agri 0 à 200	0 à 200	1,07 €	1,19 €	1,32 €	1,45 €	1,57 €	1,70 €
Savigny agri 200 à 1000	200 à 1000	0,42 €	0,55 €	0,69 €	0,83 €	0,96 €	1,10 €
Savigny agri >1000	>1000	0,37 €	0,45 €	0,54 €	0,63 €	0,71 €	0,80 €
Semuy 0 à 200	0 à 200	0,79 €	0,97 €	1,16 €	1,34 €	1,52 €	1,70 €
Semuy 200 à 1000	200 à 1000	0,69 €	0,77 €	0,86 €	0,94 €	1,02 €	1,10 €
Semuy >1000	>1000	0,64 €	0,67 €	0,71 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €
Beloeuvre 0 à 200	0 à 200	2,16 €	2,07 €	1,98 €	1,88 €	1,79 €	1,70 €
Beloeuvre 200 à 1000	200 à 1000	1,73 €	1,60 €	1,48 €	1,35 €	1,23 €	1,10 €
Beloeuvre >1000	>1000	1,68 €	1,50 €	1,33 €	1,15 €	0,98 €	0,80 €
Toges 0 à 200	0 à 200	1,37 €	1,43 €	1,50 €	1,57 €	1,63 €	1,70 €
Toges 200 à 1000	200 à 1000	1,27 €	1,23 €	1,20 €	1,17 €	1,13 €	1,10 €
Toges >1000	>1000	1,22 €	1,13 €	1,05 €	0,97 €	0,88 €	0,80 €

(1) les tarifs "Beloeuvre" concernent les trois communes de Dricourt, Leffincourt et Mont Saint Rémy

Régie « eau potable » : partie variable – vente eau brute dans le cadre de la convention « méthanisation » de Savigny-Sur Aisne

Tarif = 0,40€/m3 d'eau brute

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le
ID : 008-240800912-20210402-C202107-DE

Régie "eau potable" : partie fixe lissage 2021-2026						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Falaise	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
La Croix	15,56 €	20,45 €	25,34 €	30,22 €	35,11 €	40,00 €
Longwé	19,17 €	23,33 €	27,50 €	31,67 €	35,83 €	40,00 €
Marcq	28,33 €	30,67 €	33,00 €	35,33 €	37,67 €	40,00 €
Neuville	35,29 €	36,23 €	37,18 €	38,12 €	39,06 €	40,00 €
Savigny	48,33 €	46,67 €	45,00 €	43,33 €	41,67 €	40,00 €
Semuy	22,42 €	25,93 €	29,45 €	32,97 €	36,48 €	40,00 €
Beloeuvre	26,67 €	29,33 €	32,00 €	34,67 €	37,33 €	40,00 €
Toges	23,33 €	26,67 €	30,00 €	33,33 €	36,67 €	40,00 €

(1) les tarifs "Beloeuvre" concernent les trois communes de Dricourt, Leffincourt et Mont Saint Rémy

Régie "eau potable" : Tarifs spécifiques 2021

N° Prix	Désignation	Unité	P.U en € HT
1	branchement zone revêtue Ø 25	ml	140,00
2	branchement zone revêtue Ø 32	ml	142,00
3	branchement zone revêtue Ø 40	ml	145,00
4	branchement zone revêtue Ø 50	ml	150,00
5	branchement zone revêtue Ø 60	ml	175,00
6	branchement zone revêtue Ø 80	ml	188,00
7	branchement zone revêtue Ø 100	ml	195,00
8	branchement zone non revêtue Ø 25	ml	95,00
9	branchement zone non revêtue Ø 32	ml	97,00
10	branchement zone non revêtue Ø 40	ml	100,00
11	branchement zone non revêtue Ø 50	ml	105,00
12	branchement zone non revêtue Ø 60	ml	130,00
13	branchement zone non revêtue Ø 80	ml	145,00
14	branchement zone non revêtue Ø 100	ml	153,00
15	traversée paroi	U	65,00
16	vanne Ø 60	U	250,00
17	vanne Ø 80	U	300,00
18	vanne Ø 100	U	350,00
19	vanne Ø 150	U	450,00
20	verrouillage Ø 60	U	55,00
21	verrouillage Ø 80	U	67,00
22	verrouillage Ø 100	U	77,00
23	verrouillage Ø 150	U	99,00
24	regard béton 0,8*0,8	U	480,00
25	chambre comptage	m²	390,00
26	coffret compteur isotherme	U	450,00
27	Fourniture et pose compteur Ø 15 à 40	U	200,00
28	Fourniture et pose compteur Ø supérieur à 40	U	350,00
29	robinet arrêt avant compteur Ø 15/21	U	28,00
30	robinet arrêt avant compteur Ø 20/27	U	32,00
31	robinet arrêt avant compteur Ø 26/34	U	45,00
32	robinet arrêt avant compteur Ø 40/49	U	52,00
33	robinet arrêt avant compteur Ø 50/60	U	75,00
34	clapet anti-retour Ø 15/21	U	24,00
35	clapet anti-retour Ø 20/27	U	26,00
36	clapet anti-retour Ø 26/34	U	42,00
37	clapet anti-retour Ø 40/49	U	50,00
38	clapet anti-retour Ø 50/60	U	65,00
39	prise en charge branchement Ø 25	U	475,00
40	prise en charge branchement Ø 32	U	521,00
41	prise en charge branchement Ø 40	U	550,00
42	prise en charge branchement Ø 50	U	680,00
43	raccordement sur conduite Ø 60	U	970,00
44	raccordement sur conduite Ø 80	U	1 020,00
45	raccordement sur conduite Ø 100	U	1 120,00
46	raccordement sur conduite Ø 125	U	1 295,00
47	raccordement sur conduite Ø 150	U	1 520,00
48	raccordement sur conduite Ø 200	U	2 000,00
49	raccordement sur conduite Ø 250	U	2 300,00
50	obturation sur conduite Ø 60	U	450,00
51	obturation sur conduite Ø 80	U	500,00
52	obturation sur conduite Ø 100	U	535,00
53	obturation sur conduite Ø 125	U	540,00
54	obturation sur conduite Ø 150	U	585,00
55	obturation sur conduite Ø 200	U	750,00
56	obturation sur conduite Ø 250	U	950,00
57	fonçage branchement Ø 25	ml	80,00
58	fonçage branchement Ø 32	ml	80,00
59	fonçage branchement Ø 40	ml	80,00
60	fonçage branchement Ø 50	ml	210,00
61	fonçage branchement Ø 60	ml	210,00
62	fonçage branchement Ø 80	ml	260,00
63	fonçage branchement Ø 100	ml	260,00
64	Dépose bordures	ml	15,00
65	Pose bordures	ml	30,00
66	Fourniture et pose bordures	ml	52,00
67	Dépose / repose pavés	m²	95,00
68	Ouverture ou fermeture de branchement hors mise en service branchement neuf	U	40,00